

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 décembre 2024

PRENDRE DES MESURES D'URGENCE CONTRE LA VIE CHÈRE ET RÉGULER LA
CONCENTRATION DES ACTEURS ÉCONOMIQUES DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-
MER - (N° 522)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE42

présenté par

Mme Bellay, rapporteure et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 12, substituer au mot :

« de »

les mots :

« des produits figurant sur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel de correction légistique.